

MÉTÉO

Pour votre sécurité, même vêtu d'un gilet haute visibilité, inutile de braver la tempête. Le bon sens doit primer. Lorsque les conditions météorologiques sont défavorables (vigilance météo déclarée par les pouvoirs publics, brouillard, tempête, vent violent, verglas, neige, luminosité insuffisante...), annuler vos sorties clubs et individuelles.



Pour information, il existe quatre niveaux de vigilance météo. Ces couleurs servent à graduer le danger que peuvent représenter les phénomènes météorologiques ou hydrologiques attendus, et par conséquent le niveau de vigilance dont il faudra faire preuve.

- Vert, signifie que les conditions météorologiques prévues ne feront pas courir de danger particulier aux personnes : aucune vigilance particulière n'est donc requise. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il va faire beau.
- Jaune, des phénomènes habituels pour la région ou la saison mais pouvant être dangereux localement sont attendus. À l'échelle du département, ils ne perturberont pas les activités quotidiennes mais pourront s'avérer dangereux pour les personnes pratiquant une activité extérieure: des pluies localisées par exemple peuvent rendre des chemins de montagne peu praticables ou élever rapidement le niveau des cours d'eau.
- Orange, à partir de ce seuil les événements peuvent constituer un danger direct et avoir un impact sur les activités quotidiennes et la santé des personnes en affectant le fonctionnement habituel de la société : atteinte physique aux personnes, dommages aux biens, perturbation des transports, paralysie de la circulation routière, coupures d'eau et d'électricité etc. Il faut se montrer très vigilant en toute circonstance.
- Rouge, quand ce niveau est activé, les prévisionnistes attendent des phénomènes d'une intensité rare, qui pourront représenter un grave danger pour la population du département. Une vigilance absolue s'impose. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Internet: www.meteofrance.com/vigilance/index.html.

Si l'on veut être respecté observons le Code de la route en toute circonstance et ayons un comportement respectueux d'autrui et de l'environnement. Par expérience nous savons qu'un cycliste qui respecte les consignes de sécurité, recevra un comportement plus courtois de la part des automobilistes.

SEUL OU EN GROUPE

- Ne pas emprunter les routes barrées ou les sens interdits si vous n'y êtes pas invité par un panneau (de type " **Sauf cyclistes** ").
- Contourner par la droite les terre-pleins situés aux carrefours.
- Circuler exclusivement sur le côté droit de la chaussée ou utiliser les bandes et pistes cyclables.
- Ne pas zigzaguer entre les voitures.
- Ne pas circuler sur les trottoirs ; seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Serrer au maximum à droite dans les virages car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Rouler au pas dans les zones piétonnes.
- Ne pas téléphoner et ne pas écouter de la musique en roulant, le port d'oreillette est prohibé.
- Si vous devez vous arrêter, gardez-vous hors du flux de circulation, hors de la chaussée.
- À une intersection, stationnez un peu en avant des véhicules pour être vu.
- Ne pas inciter un automobiliste à dépasser, mais le remercier d'un signe de la main de l'attente qu'il a eue avant de vous doubler.

EN GROUPE

- Pour rouler en groupe : garder une distance suffisante avec le vélo qui vous précède pour permettre un arrêt d'urgence en toute sécurité (art. R 412-12 du Code de la route). Cette distance sera adaptée en fonction des difficultés des conditions de circulation (chaussée glissante, chaussée déformée, densité du trafic...).
- Les cyclistes ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée la nuit et y sont autorisés le jour à condition de se remettre en file indienne à l'approche d'un véhicule.
- En cas d'arrêt (incident mécanique, pause confort) tout le groupe se place impérativement et rapidement hors de la chaussée dans un endroit en sécurité.